

DECISION 2023-87

Vu la délibération n° 13 du Conseil communautaire en date du 9 juillet 2020 portant délégation de pouvoir au Président de la Communauté de Communes de Cattenom et Environs,

Vu les crédits inscrits au budget,

Le Président de la Communauté de Communes de Cattenom et Environs,

DECIDE

Article 1:

L'accord-cadre « Réalisation et distribution du journal de la CCCE ainsi que de ses numéros hors-série – Lot n°1 Création d'une maquette originale, conception et mise en page » est conclu le 27 septembre 2023 avec la société KEEP CONTACT à 57100 THIONVILLE, pour un montant maximum annuel de 45 000 € H.T., soit un total maximum annuel de 54 000 € T.T.C..

L'accord-cadre est conclu pour une durée initiale d'un an et est reconductible tacitement une fois maximum.

Article 2:

La présente décision qui sera inscrite au registre des délibérations fera l'objet d'une communication à la prochaine séance du Conseil communautaire.

Fait à Cattenom, le 27 septembre 2023

Le Président Michel PAQUET

Décisions | Publication seu le vite de la cacé, la 26 SEP. 202